

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 83 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (direction des espaces verts et de l'environnement) et l'établissement public Paris Musées -
Autorisation - Signature

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement) et l'établissement public Paris Musées ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le présent avenant ayant pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 la convention de compétences et de services entre la Ville de Paris (direction des espaces verts et de l'environnement) et l'Établissement Public Paris Musées.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le présent avenant, annexé au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

Anne HIDALGO